

Informations de base	
2016/2218(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 61, paragraphe 2: adoption d'amendements à une proposition de la Commission; interprétation Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		